

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20241007-DEL_2024_101-DE

S²LOW

NUMERO
D'ORDRE

DESIGNATION DE LA SOCIETE EMETTRICE

S.E.E.R

Société publique locale au capital de 2.000.000 euros
Siège social : Tour Lyon Bercy, 173-175 rue de Bercy – 75012 Paris
803 058 270 RCS PARIS

CODE (1)

ORDRE DE MOUVEMENT

D'un instrument financier non admis aux opérations d'un dépositaire central

NATURE DES TITRES (2) :
Actions ordinaires

NATURE DU
MOUVEMENT (3)

Cession

JOUISSANCE
Plaine propriété

QUANTITE :

(en lettres)
Deux mille deux cent quatre-vingt-sept

(en chiffres)
2.287

TITULAIRE

NOM ET PRENOM : **Ville de Grigny**

ADRESSE : 19 route de Corbeil – 91350 Grigny

Numéro de compte :

Demande la réalisation du mouvement ci-dessus désigné

BENEFICIAIRE

NOM ET PRENOM : **Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart**

ADRESSE : 500 place des Champs-Élysées – 91054 Evry-Courcouronnes

Numéro de compte :

INSCRIPTION AU COMPTE
DU BENEFICIAIRE

ORDRE EMIS :

A Grigny, le



Ville de Grigny
Représentée par Monsieur Philippe RIO, Maire

Visa du teneur
de compte

Qualité du signataire : Cédant

Signature précédée de la mention « Bon pour transfert de la pleine propriété de deux mille deux cent quatre-vingt-sept (2.287) actions ordinaires » (en lettres et en chiffres).

INSTRUCTIONS POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ORDRE DE MOUVEMENT

Un **ordre de mouvement est à remplir** chaque fois qu'un titulaire **transmet ses titres** chez un autre teneur de compte et chaque fois qu'il y a **changement dans la propriété** des titres :

- pour les **successions** et les **donations**, l'ordre de mouvement doit être accompagné des pièces justificatives ;
- pour les **suppressions d'usufruits**, il y a lieu de joindre un extrait d'acte de décès de l'usufruitier ;
- pour tout **changement dans la capacité** des droits du titulaire (majorité, émancipation, tutelle, etc.) il y a lieu de produire à l'émetteur : soit une fiche d'état civil, soit toute pièce attestant ce changement.

Renvois figurant dans l'ordre de mouvement :

- (1) Code réservé aux intermédiaires habilités lorsqu'ils sont donneurs d'ordre.
- (2) Préciser : Actions de capital - Actions de jouissance - Parts de fondateur - Parts bénéficiaires - Parts sociales - Obligations - Obligations convertibles - Bons de souscription autonome, etc.
- (3) Préciser : Inscription en compte - Cession de gré à gré - Transfert - Remboursement - Mutation - Donation - Attribution - Souscription - Affectation en nantissement, ou retrait - Virement entre Compte Nominatif pur et Compte Administré, etc.

